

Le Magazine de

Tarbiyya Tatali

Numéro 17
16 novembre 2022

Auto-développement du peuple nigérien



Ensemble faisons avancer le monde

Cette devise du Festival des Solidarités, rendez-vous incontournable pour les associations de solidarité internationale, correspond parfaitement aux objectifs de Tarbiyya Tatali.

À Cesson-Sévigné, le Festisol permettra d'accueillir le maire de Dankassari, Bandou Kaka. Il ira à la rencontre des habitants et notamment des enfants des écoles qui se mobiliseront lors du Relais Solidaire pour Dankassari. Plusieurs expositions et un film au Cinéma Le Sévigné, centrés sur l'importance de l'éducation pour le développement, complètent le programme qui associe l'AESCD et plusieurs autres associations cessonnaises.

À Rennes, l'AECIN participe aux activités coordonnées par la Maison Internationale de Rennes notamment à la journée du 19 Novembre « La Parole des femmes d'ici et d'ailleurs. » La réalisatrice Arice Siapi sera à l'honneur avec une présentation de ses engagements et la projection des sketches filmés « Akwai Magana/On va en parler ! » de Tarbiyya Tatali qu'elle a réalisés. L'AECIN est aussi partie prenante de l'accueil de nombreuses classes du primaire à la MIR pour des animations sur l'inégalité dans l'accès à l'eau.

Dans ce numéro de notre Magazine, le **Focus** est consacré à la situation de deux lycées au Niger, celui de Dogondoutchi et celui de Dankassari. L'enquête menée par le RAEDD et illustrée par les photos d'Abdoul Aziz Soumaïla montre les grandes difficultés et le sous-équipement criant des deux établissements, notamment celui de Dankassari qui est récent et en zone rurale. Pour faire avancer le monde, il faut accepter de regarder la réalité en face !

Les **Nouvelles des Associations** attestent de la dynamique de Tarbiyya Tatali au Niger. Le RAEDD, dont le projet fait partie des 11 sélectionnés sur plus de 300 demandes, bénéficie d'un soutien significatif de l'Ambassade de France

au Niger sur la thématique de la scolarité des jeunes filles. De plus une nouvelle association, Nouvel Espoir, rejoint Tarbiyya Tatali. L'accueil de Nouvel Espoir concrétise des échanges riches et divers avec leur équipe, menée par Bawa Kadade, notamment le projet photographique Muryar Mata/ Paroles de Femmes et la réalisation des sketches filmés Akwai Magana, deux initiatives décrites dans nos Magazines précédents. Une de leurs initiatives culturelles, le Baby Show, fait l'objet de notre rubrique **Culture**.

L'**Essentiel** résume le volet hydraulique du rapport sur le bilan de la coopération décentralisée Cesson-Dankassari, réalisée par le Réseau d'Appui aux Initiatives Locales avec le soutien de la Région Bretagne. Les avancées sont réelles mais les défis restent nombreux. La présence à Cesson-Sévigné du Maire de Dankassari, et la visite du responsable du RAIL permettront des échanges approfondis sur les recommandations de ce rapport et orienteront les activités futures. Le **Portrait** est logiquement consacré à notre invité, Bandou Kaka.

Pour les **Nouvelles du Niger**, nous avons choisi d'évoquer le défi de l'accès à l'énergie pour tous et les projets en cours pour son développement. Si la situation internationale crée des inquiétudes légitimes sur l'accès à l'énergie et l'augmentation de son coût partout dans le monde et notamment en Europe et en France, il est utile de garder en tête qu'au Niger et dans bien d'autres pays, l'accès à l'électricité est tout simplement inexistant pour 85 % de la population.

Pour en savoir plus sur nos actions, voir :
www.tarbiyya-tatali.org

retrouvez-nous sur



Réseau d'Actions Éducatives pour un Développement Durable

Dans le cadre de l'appel à projets 2022 des Projets Innovants des Sociétés Civiles et Coalitions d'Acteurs (PISCCA), le SCAC de l'Ambassade de France au Niger a lancé en janvier un appel à projets à destination des ONG, des associations et des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Le RAEDD a été retenu parmi les 11 bénéficiaires sur 311 demandes avec le projet « Droits et santé des collégiennes » dont le but est de renforcer le maintien à l'école des collégiennes de 16 CEG ruraux du département de Douchi avec les volets suivants : former pour chaque collègue 4 relais adultes auprès des jeunes collégiennes pour les aider dans leurs problèmes d'adolescentes ; renforcer l'hygiène et la sécurité des collégiennes et collégiens, en particulier permettre aux collégiennes de ne pas être handicapées par la menstruation ; améliorer les

connaissances des collégiennes sur leur santé et leurs droits d'adolescente. La mise en œuvre durera 6 mois.

La classe Mahamadou Saidou a ouvert ses portes cette année avec 19 filles et 11 garçons. Les cours ont débuté le 4 octobre 2022 et le programme scolaire continue normalement. Tous les soirs les apprenants rentrent chez eux avec les lampes solaires pour étudier. L'atelier de l'apprentissage en couture de l'orphelinat de Saga a démarré ses activités grâce au don en matériel composé de machines à coudre, de tables, de chaises et des frais de fonctionnement pour la structure. L'atelier est composé d'une formatrice et de huit apprenantes orphelines ayant quitté l'école formelle. Ces deux actions sont financées grâce à l'AECIN. Voir aussi ci-dessous les actions menées avec l'AESCD.

Association d'Échanges Culturels Ile-et-Vilaine Niger

L'AECIN poursuit son soutien sur une des thématiques qui lui tient particulièrement à cœur, à savoir l'éducation, le maintien des filles à l'école et la réussite scolaire pour tous.

Grâce aux financements accordés par la ville de Rennes d'une part, et par le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine d'autre part, deux nouvelles actions sont mises en place à compter de la rentrée scolaire 2022 :

- une action destinée à favoriser la réussite des collégiens au BEPC dans 3 collèges : Bagagi, Goubey et Togone. Il s'agit de doter ces collèges en manuels et annales dans les 3 principales matières que sont le français, les maths et la physique chimie. Un suivi trimestriel de l'action sera assuré par les enseignants préalablement formés, les conseillers pédagogiques ainsi que par la déléguée à la scolarisation des filles (SCOFI). En fin d'année

scolaire, des prix seront attribués aux 3 premiers garçons et 3 premières filles lauréat.e.s au BEPC dans chacun des 3 collèges.

- une action destinée à sensibiliser les collégiennes à leurs droits à l'éducation et à leur santé de jeunes filles, en appui au projet du RAEDD décrit ci-dessus et soutenu par l'Ambassade de France au Niger.

Le conseil d'administration du 25 juin dernier a également validé la demande de financements concernant des futurs projets d'hydraulique et d'assainissement : construction de latrines au lycée de Douchi, agrandissement du réservoir de la mini-Adduction d'Eau Potable (AEP) de Bagagi, ainsi que l'équipement de deux villages de la commune de Matankari avec des blocs de latrines et de douche dans trois cases de santé.

Association d'Échanges Solidaires Cesson-Dankassari

Le projet d'« Amélioration des équipements et renforcement des capacités pour l'eau potable et l'assainissement dans la commune rurale de Dankassari au Niger » soutenu par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Collectivité Eau du Bassin Rennais, et Rennes Métropole, ainsi que par l'État Nigérien a permis la formation de 5 réparateurs professionnels et leur équipement d'une trousse à outils, la formation de 96 personnes de Comités de Gestion des Points d'Eau et d'Associations d'Usagers du Service Public de l'Eau, la transformation de deux pompes à motricité humaine en mini-AEP à Goho et à Goulbi, la mise en place de trois puits, la réalisation de l'AEP multi-villages de Kore Gabas et la construction de latrines et douches dans six cases de santé.

Pour l'énergie solaire dans les cases de santé,

l'autonomisation économique des femmes et la protection de l'environnement soutenues par la Ville de Cesson-Sévigné, la Région Bretagne et le Syndicat Départemental de l'Énergie 35, les actions se déroulent à un rythme satisfaisant.

Le Réseau d'Appui aux Initiatives Locales a réalisé un bilan des activités menées depuis 2009 dans le cadre de la coopération décentralisée Cesson-Dankassari. L'étude financée par la Région Bretagne et le MEAE évalue très positivement les résultats obtenus, au bénéfice de la population et en concertation avec les autorités locales. Les recommandations faites à la commune rurale de Dankassari ainsi qu'à l'AESCD et au RAEDD seront étudiées attentivement pendant la visite du Maire de Dankassari à la fin novembre et permettront de bien cibler les prochaines actions.

L'ONG « Nouvel Espoir », créée en Juillet 2008 dans le but d'apporter sa contribution dans la lutte contre la pauvreté et le sous-développement au Niger, est membre du collectif Tarbiyya Tatali depuis le mois d'août 2022. Son siège est situé à la Maison de la Culture de Dosso.

Nouvel Espoir, constituée d'une équipe pluridisciplinaire, privilégie l'approche participative et s'appuie sur les besoins exprimés par les communautés dans la conception et la mise en œuvre de ses projets.

Ses objectifs sont notamment les suivants :

- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus défavorisées notamment en milieu rural, en vue d'un développement équilibré et durable ;
- Contribuer à la protection de l'environnement ;
- Encourager des initiatives visant l'épanouissement de la jeunesse, de la femme et de l'enfant.

Afin d'élargir leur champ d'action et de rapprocher de l'offre culturelle les populations qui en sont les plus éloignées, les membres de Nouvel Espoir ont créé l'Association CulturePlus Niger, qui a réalisé plusieurs activités :

- Création et animation de deux ciné-clubs dans la ville de Dosso, à la suite de la fermeture des salles de cinéma. Ce projet a bénéficié de l'appui de l'Ambassade de France au Niger (2017).

- Formation des jeunes en animation de ciné-club à Dosso, sur fonds propres (2017).

- Co-organisation de Festimaj, un festival de cinéma organisé dans plus de 30 pays à travers le monde (2017, 2018 et 2022).

- Muryar Mata/Voix de femmes, soutenu par l'Institut Français à travers son programme ACCES CULTURE, réalisé en partenariat avec l'AECIN (2020-2021). Voir le Magazine n°14.

- Co-organisation du festival La semaine du cinéma (2021).

- Mise en œuvre au Niger d'Impala, projet de diffusion, de production et de coproduction de cinéma documentaire dans 12 pays francophones de l'Afrique centrale et occidentale soutenu par l'AFD (2021-2024).

- Baby show : voir l'article ci-dessous (2019, 2021, 2022).

- Première Journée d'intégration en partenariat avec la Commune de Dosso. Pour promouvoir l'intégration et célébrer la diversité à Dosso, ville cosmopolite qui accueille une importante communauté de ressortissants des pays de l'Afrique de l'Ouest. (2022).

Notre rêve : la création d'un espace culturel à Dosso, pour accroître l'offre culturelle au profit des jeunes et contribuer à leur formation dans le domaine des arts et de la culture.

Culture

Babyshow 3^{ème} édition

Chaque année depuis 2019, l'Association CulturePlus organise en collaboration avec les établissements préscolaires et primaires de Dosso une fête dédiée à l'enfance. Cette rencontre annuelle des enfants a lieu en fin d'année scolaire et dans la période de célébration de l'enfance en juin. Pendant ce mois il est commémoré deux journées dédiées à l'enfant. Il s'agit du 12 juin : Journée mondiale contre le travail des enfants et du 16 juin : Journée de l'enfant africain.

C'est ainsi que le samedi, 11 juin 2022, plusieurs centaines d'enfants âgés de 5 à 13 ans ont pris d'assaut la Maison de la Culture Garba LOGA de Dosso dans le cadre de la célébration de la grande fête des enfants. Baby Show en était alors à sa troisième édition. Les activités entrant dans le cadre de cette année consistaient essentiellement en des compétitions culturelles interscolaires. Les enfants s'apprentent en amont en faisant des répétitions pour s'affronter dans des épreuves finales. A l'issue de ce processus, une journée durant, les élèves des différents établissements ont participé en karaoké, sketches, chorégraphie et poésie. Trois prix ont récompensé les meilleures prestations de chaque discipline. Le karaoké n'était composé que de filles alors que les autres groupes de prestation étaient mixtes.

Nos principaux soutiens :

- La direction régionale de l'éducation de Dosso qui nous offre des manuels et fournitures scolaires avec lesquels nous récompensons les meilleures prestations ;



- La direction régionale de la culture de Dosso qui offre le cadre (l'espace) pour accueillir l'évènement ;
- Quelques structures notamment de la téléphonie qui nous offrent des gadgets.

Pour améliorer cette activité, nous allons proposer dans le futur de toucher non seulement aux arts scéniques, (théâtre et conte), mais également aux arts visuels (art plastique, photographie et cinéma). Nous envisageons aussi de mettre sur pied un autre programme qui va intégrer les enfants hors cadre scolaire et/ou en situation de handicap, pour que chaque enfant ait la possibilité d'exprimer son talent. D'ores et déjà, le rendez-vous est pris en juin 2023 pour la 4^{ème} édition. Pour le moment, nous n'avons pas de soutien financier.

Les projets pour le développement de l'énergie

Le Niger a le taux le plus faible d'accès à l'énergie en Afrique de l'Ouest, seulement 17,56 % de la population a accès à l'électricité. La consommation d'électricité dans ce pays dépend en outre à plus de 75 % des importations provenant du Nigeria voisin et cette dépendance le pénalise avec des perturbations et des coupures récurrentes.

Ce manque d'accès à l'énergie fait peser d'importantes contraintes sur les activités économiques, la fourniture des services publics, la santé et la qualité de vie. Il est encore aggravé en milieu rural où il est quasiment nul, alors que 80 % de la population nigérienne vit en milieu rural.

La faible couverture énergétique peut expliquer la faible espérance de vie (63 ans), le taux de mortalité maternelle élevé (509 pour 100 000 en 2017), le taux de mortalité infanto-juvénile (123 pour 1000 en moyenne mais 148 en zone rurale en 2021), à cause de la difficulté de prise en charge sanitaire des populations rurales sans électricité, ainsi que par un impact négatif sur le développement d'activités génératrices de revenu en zone rurale.

Le gouvernement a pris pleinement conscience de l'importance d'assurer un accès universel à l'électricité pour permettre une croissance économique, améliorer les conditions de vie des Nigériens et réduire l'exposition du pays aux importations pour son approvisionnement en électricité. La stratégie énergétique du Niger a pour objectif d'attirer les investissements privés dans la valorisation des ressources de production électrique nationale pour atteindre un taux de couverture d'environ 80 % de la population en 2035, dont 56 % via le réseau, 16 % via les mini-réseaux et le reste (8 %) via des systèmes de kits solaires individuels. Un objectif ambitieux « au regard de l'accroissement important de la population, évalué à 3,9 % par an ».

Selon Pierre-Marie Cussagnet de l'IFRI, « La pauvreté, l'insécurité, le climat et l'immensité du territoire nigérien sont des contraintes importantes pour le développement du secteur électrique national » qui



pourtant dispose paradoxalement de « fondations solides » telles que ses ressources minières et solaires, les aides des bailleurs de fonds internationaux, ou le cadre législatif et réglementaire dont le pays s'est doté.

Des investissements importants ont déjà été réalisés : construction de la centrale photovoltaïque de Gorou Banda, près de Niamey, et construction d'une centrale hybride (photovoltaïque et thermique) à Agadez, toutes deux avec le soutien financier de l'union européenne et l'AFD, construction d'une centrale hydroélectrique de 128 MW sur le fleuve Niger (programme Kandadji).

Cependant, les enjeux énergétiques des zones rurales sont différents de ceux des zones urbaines : les zones rurales sont caractérisées par une faible densité de population, et donc des coûts de connexion élevés, une demande énergétique destinée à un usage domestique et agricole et des ressources financières plus faibles car s'adressant à des populations plus pauvres et donc moins solvables. Il faut alors recourir à des systèmes décentralisés grâce à l'énergie solaire, solution la plus économique pour l'électrification, hors réseau ou via des mini-réseaux. Quelques investissements ont été réalisés par l'État et ses partenaires, principalement dans le cadre des secteurs de la santé (équipement des centres de santé) et de l'hydraulique villageoise (pompage d'eau solaire), en plus de quelques investissements privés.

HASKE, soutenu par la Banque Mondiale, est un projet ambitieux lancé en septembre 2022 et piloté par la Société nigérienne d'électricité (Nigelec), assistée par l'Agence nationale pour l'électrification rurale (Anper), l'Agence nationale de l'énergie solaire (Anersol) et la Direction de la promotion des énergies de cuisson et renouvelables. HASKE a pour objectif d'accélérer l'accès à l'électricité pour les ménages, les établissements de santé, d'éducation et les entreprises. Si ses objectifs sont atteints, d'ici cinq ans, environ 2,5 millions de personnes auront accès à l'électricité, près de 4 000 infrastructures socio-économiques seront électrifiées et près de 3 millions de personnes bénéficieront des modes de cuisson propre.



Progrès et défis pour l'accès à l'eau potable à Dankassari

Un rapport sur les actions de la coopération décentralisée entre Cesson-Sévigné et Dankassari (CD) depuis 2009, s'appuyant sur une mission d'évaluation qui a visité plusieurs villages concernés, a été réalisé par le Réseau d'Appui aux Initiatives Locales (RAIL) grâce au soutien de la Région Bretagne. Nous en présentons une synthèse concernant l'accès à l'eau potable.

Contexte

L'accès à l'eau potable reste un problème crucial au Niger. Sans point d'eau moderne, il faut parcourir plusieurs kilomètres, la plupart du temps à pied, pour se procurer de l'eau. Et ce sont surtout les femmes et les jeunes filles qui assurent cette corvée d'eau en plus de leurs tâches quotidiennes (pilage du mil, ramassage du bois, cuisine, soins aux enfants, etc.).

Les eaux de surface qui s'accumulent dans les dépressions pendant l'hivernage, utilisées pour l'abreuvement des animaux, la confection des briques ou le maraîchage servent aussi à la consommation domestique en dépit des risques élevés de contamination de maladies hydriques. Sont surtout concernées les communautés qui ne disposent pas de points d'eau modernes mais aussi tous les villages ainsi que les campements Peulhs et Touaregs pendant la saison des pluies. Car la majorité des populations réside alors dans des hameaux de culture, distants des villages d'origine et ne disposant pas de point d'eau.



La loi dit que chaque village qui compte 250 habitants doit être doté d'un point d'eau moderne. Mais dans la réalité, les infrastructures existantes sont insuffisantes pour couvrir les besoins. En effet, dans la majorité des cas, les populations des villages disposant d'une seule Pompe à Motricité Humaine (PMH) dépassent largement la norme fixée par la loi. Cela engendre une grande pression sur l'ouvrage qui fonctionne toute la journée, ce qui augmente le taux de panne par l'usure des équipements. Le chef d'une

communauté villageoise peut dans ce cas adresser une demande à la commune. En cas d'accord, la commune intervient pour réaliser l'ouvrage avec ses fonds propres ou le plus souvent avec l'appui de ses partenaires ou de l'État Nigérien.

De plus en plus, la demande concerne des ouvrages associant accès à l'eau et maraîchage, cette activité se développant afin de s'adapter aux changements climatiques.

Les différents types d'équipements hydrauliques modernes

Les plus fréquents sont des forages équipés de Pompe à Motricité Humaine (PMH) ou des puits modernes cimentés (PC). La population doit alors fournir un travail physique pour avoir accès à l'eau.

Les pannes des pompes PMH sont très fréquentes, avec des conséquences multiples :

- difficultés à se procurer les pièces de rechange ;
- approvisionnement en eau à des kilomètres dans les villages voisins ;
- fréquentation des sources d'eau non potables notamment les puits traditionnels et les eaux de surface.

Les Points d'Eau Autonomes (PEA) ou Mini Adductions d'Eau Potable (AEP) sont constitués d'un forage avec une pompe remplissant un réservoir avec un mécanisme de distribution d'eau. L'eau est disponible à des bornes-fontaines collectives, mais aussi dans les écoles et les structures de santé, voire chez des particuliers. Les AEP multivillages sont basées sur le même principe mais fournissent plusieurs villages.

La population est évidemment demandeuse de PEA ou d'AEP plutôt que de PMH ou de puits.

Les actions de la coopération décentralisée Cesson-Sévigné Dankassari

Soixante-sept points d'eau modernes ont été réhabilités ou réalisés par la CD dans la commune rurale de Dankassari depuis 2010. Le financement est venu essentiellement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Le suivi technique de toutes ces infrastructures d'hydraulique est assuré par la Direction Départementale de l'Hydraulique (DDH), sous la supervision de la commune et du RAEDD.

Vu la taille de la commune et le nombre de points d'eau en panne en 2010, la CD, avec l'accord de la DDH et de la commune, a ciblé en priorité la réhabilitation des équipements en panne, PMH et puits. Quelques AEP ont pu néanmoins être améliorées ou mises en place par la CD. Des cofinancements de l'État Nigérien ont surtout servi à réaliser des nouvelles mini AEP ou AEP multivillages.

Des Comités de Gestion du Point d'Eau (CGPE) ou Association des Usagers du Service Public de l'eau (AUSPE) ont été mis en place systématiquement. Tous les CGPE ou AUSPE rencontrés ont reçu des formations dans le centre du RAEDD à Dogondoutchi et maîtrisent leur rôle, leur responsabilité et connaissent leur mission. Ils sont appuyés par les réparateurs villageois et les artisans réparateurs formés par la CD.



L'outillage fourni aux réparateurs villageois

Forages équipés de PMH et puits cimentés

A ce jour, la commune de Dankassari dispose de 113 PMH dont 24 (21,24%) sont en panne. Trente-deux ont été réhabilités par la CD. Elle dispose aussi de 110 puits cimentés, dont 6 en panne soit un taux de panne de 5,45% (source DDH). La CD a réalisé 3 puits cimentés et réhabilité 26 puits.

Fonctionnalité des PMH

Tous les ouvrages visités lors de la mission d'évaluation sont équipés de pompe de type Volanta. Dans l'ensemble, les constats effectués sur ces ouvrages sont les suivants :

- les ouvrages sont en bon état de fonctionnement ;
- les superstructures constituées de l'aire assainie, du mur de clôture et du puits perdu sont aussi en bon état.

Tout cela dénote de la bonne qualité des travaux lors de la réhabilitation des ouvrages.



Une pompe Volanta

Cependant, la mission d'évaluation a relevé une PMH menacée par un kori qui risque de détruire complètement l'ouvrage à Maraké Rogo. Les efforts des populations ne suffisent pas pour arrêter l'avancée de la dégradation sur le site. L'appui de l'État, ou de la commune ou d'autres partenaires est urgente et nécessaire pour sauver cet ouvrage.

Dans les villages qui disposent aussi de Mini Adductions AEP, les forages équipés de PMH fonctionnels sont fermés et servent de réserve pour le village. Ils sont utilisés en cas d'arrêt du système de desserte en eau, comme par exemple à Karki Malam.

Dans les villages qui disposent de plusieurs points d'eau, une PMH est généralement laissée à l'usage de l'école et ou de la case de santé. Dans ce cas ces structures prennent en charge à travers leur COGES la maintenance des ouvrages.

Fonctionnalité des Puits Cimentés

Les puits cimentés visités par la mission d'évaluation font partie de ceux réhabilités par la CD. Les superstructures et l'intérieur des puits étaient en bon état malgré le nombre d'années d'utilisation et la pression des usagers sur les ouvrages. Ceci dénote de la qualité qui a caractérisé la réalisation des travaux de génie civil. Tous les ouvrages sont encore productifs, sauf le cas du puits de Kamrey qui connaît un tarissement à certaines périodes de l'année, du fait surtout de la pression des usages avec l'arrivée des éleveurs transhumants.



Les échanges avec les communautés bénéficiaires et les membres des CGPE ont permis de constater que la réhabilitation des puits cimentés a apporté beaucoup de changements dans la vie quotidienne. Les principaux changements sont :

- l'allègement de la corvée d'exhaure avec la mise en place du portique sur le puits, plus question de la vieille pratique qui consiste à monter sur la margelle du puits pour tirer la puisette pleine d'eau depuis le fond du puits avec le risque de chute ;
- la fermeture du puits avec un couvercle permet de sécuriser l'eau du puits contre les mauvaises pratiques et les déblais apportés par le vent ;
- la disponibilité de l'eau dans le puits cimenté à tout moment.

L'eau est transportée dans des récipients ouverts de 20 à 25 litres environ posés sur la tête, ou encore dans



deux bidons de 25 litres chacun accrochés à l'aide d'une corde à l'extrémité d'un bâton d'environ 1,50 m de long et de 2,5 cm de diamètre que les femmes posent en équilibre sur leurs épaules. Parfois, des charrettes bovines ou encore des ânes sont aussi utilisés pour transporter l'eau.

Fonctionnement des Comités de Gestion des Points d'Eau

La composition du bureau des CGPE rencontrés est conforme aux textes en vigueur. Chaque CGPE est composé de 5 membres : un président, un secrétaire général, un trésorier général deux chargés d'Hygiène.

La mission d'enquête a constaté la présence d'au moins deux femmes dans chaque CGPE. Tous reconnaissent l'importance de leur rôle qui consiste à veiller à l'hygiène et au respect des règles établies. Dans beaucoup de cas, la gestion des ressources financières est confiée aux femmes qui l'assurent avec rigueur, car en cas de panne, ce sont elles qui sont les plus impactées. Chaque panne les renvoie à leurs corvées.

Les constats généraux concernant la gestion des CGPE sont :

- Les assemblées générales périodiques ne sont pas tenues ;
- La vente d'eau ne permet pas de faire face aux dépenses de maintenance et les cotisations villageoises sont difficiles à mobiliser en certaines périodes de l'année ;
- Certains CGPE ont même supprimé la vente d'eau et adopté le principe d'une cotisation dès la déclaration de la panne de la PMH (cas de la PMH de Maraké Rogo) ;
- Le dispositif de pérennisation financière manque pour l'ensemble des CGPE, pas de compte d'épargne disponible.
- Les statuts, les règlements intérieurs et l'agrément de certains CGPE ne sont pas adoptés ;
- Aucun dispositif d'accompagnement des CGPE n'est mis en place par les autorités communales.
- Les plantations d'arbres autour des points d'eau ne sont pas effectuées à cause de la divagation des animaux et du manque d'un dispositif de protection.

Le rapport constate que les membres manquants dans la composition des bureaux des CGPE (pour cause de départ en exode ou décès) dans certains villages ne

sont pas remplacés. Dans certains cas comme celui du village de Mailo, c'est l'ensemble du comité ayant reçu la formation qui a été remercié au cours d'une assemblée générale villageoise qui a constaté qu'ils ne font pas le travail pour lequel ils ont été choisis. Un nouveau bureau a été mis en place, mais n'a pas encore bénéficié d'une formation.

Concernant les PMH, les CGPE rencontrent d'énormes difficultés dans la conduite de leur mission. La principale concerne la gestion des PMH équipées des pompes Volanta du fait notamment du manque de magasin de vente de pièces de rechanges dans la commune et au niveau du chef-lieu du département à Dogondoutchi et même de la région à Dosso. En cas de panne, le CGPE concerné est obligé de se rendre à Tahoua situé à 300 km de Dankassari, pour acheter les pièces à des coûts très élevés (une moyenne de 300 000 F (1 € = 656 F) est requise en cas de panne interne).

L'autre difficulté rencontrée concerne la gestion financière des PMH : l'eau est vendue au niveau des PMH, à raison de deux bidons de 25 litres à 25 F. La situation de la caisse de tous les CGPE rencontrés n'est en général pas très claire. En effet, seul le CGPE de Karki Mallam a déclaré un disponible en caisse de 50 000 F.

Au niveau de tous les puits cimentés visités, les CGPE assurent l'entretien permanent du puits cimenté avec une rotation des équipes d'entretien par quartier sous la responsabilité de la chargée d'hygiène. Les superstructures sont bien entretenues, l'aire assainie est lavée matin et soir et des amendes fixées dissuadent les usagers de rentrer dans l'aire du puits avec des chaussures sous peine d'amende (paiement de 100 F), de faire la lessive sur l'aire (paiement de 200 F) ou de s'asseoir sur le mur de clôture (50 F). Les fonds issus de ces amendes sont déposés en caisse et servent à l'entretien du portique.

Les principales difficultés rencontrées par le CGPE/PC sont entre autres :

- Le manque de moyen financier pour mener à bien leur mission ;
- Les cotisations demandées aux populations ne rentrent jamais tant qu'il s'agit du puits cimenté ;
- Les cadenas de fermeture du puits sont constamment cassés ;
- Les matériels de salubrité du puits manquent et ne sont pas renouvelés.

Adductions d'Eau Potable (AEP)

La mission d'enquête a visité quatre des sept Mini AEP réalisées ou améliorées par la CD, à Dankassari, Dogontapki, Lougou et Goho. Il faut noter que celle de Goho est très récente, elle a été mise en service en mars 2022. Deux Mini AEP multi-villages, réalisées par l'État Nigérien ont été visitées. Il s'agit de celle de Karki Malam et de celle de Kadandamé.

Fonctionnalité des AEP

Tous les systèmes de production visités sont fonctionnels et équipés de générateurs thermiques ou électriques (cas du bourg de Dankassari). La gestion, la maintenance et l'entretien des ouvrages est faite par un délégué, sur la base de la vente d'eau des installations. Il a été choisi par appel d'offre et a signé un contrat de 5 ans avec la commune.

Les équipements de toutes les AEP visitées sont en bon état de marche. Mais à Dankassari on trouve quelques éléments au niveau de la tête de forage, du réservoir et de la borne fontaine qui ont besoin d'être changés car ils engendrent d'énormes fuites d'eau à longueur de journée.

Les branchements sociaux existent au niveau des établissements tels les écoles primaires, les Centres de Santé Intégrée, les collèges. Ils sont pris en charge par leurs Comité de Gestion (COGES) qui règlent les factures d'eau à la fin du mois.

Il existe aussi parfois des branchements particuliers dans les ménages qui se font à la demande du chef de famille intéressé. Une facture de paiement de sa consommation lui est présentée à la fin de chaque mois.

En cas de non règlement la fourniture est suspendue.

La mission a trouvé une file d'attente et une concentration de bidons autour des bornes fontaines lors de son passage à Kadandamé, liées à la non livraison dans le temps imparti du gasoil pour faire fonctionner le générateur thermique. Le risque de passer toute la journée sans eau est alors très grand.

Associations des Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE)

Une AUSPE est mise en place dans chaque village ou groupement de village disposant d'une AEP.

L'AUSPE a pour objectif principal de représenter les usagers de l'eau du village et de défendre et promouvoir leurs intérêts. Ainsi, la mission d'évaluation a rencontré et s'est entretenu avec les membres de l'AUSPE au niveau de chaque site visité. Au niveau de toutes les mini AEP visitées, la composition du bureau des AUSPE rencontrées est conforme aux textes et est constituée d'un Président, d'un Secrétaire général, d'un Trésorier général, d'un chargé à l'hygiène et d'un chargé à la communication, avec deux commissaires aux comptes choisis hors bureau. Les membres du bureau sont choisis pour leur intégrité par les femmes et les hommes du village au cours d'une assemblée villageoise.

Tous les membres des AUSPE connaissent leurs rôles et responsabilités et maîtrisent leur mission. Ils participent à l'amélioration de la qualité du service public de l'eau et œuvrent pour un égal accès à l'eau pour tous les usagers, ainsi que le développement d'initiatives en faveur de la promotion de l'hygiène et l'assainissement.

L'AUSPE joue un rôle important dans la gestion de l'AEP. Elle

- appuie le délégataire à travers la sensibilisation et le règlement des différends avec les usagers ;
- surveille et veille à l'entretien des équipements (réseau, château, bornes fontaines, groupe électrogène) ;
- participe au recouvrement des coûts à la fin de chaque mois avec le représentant du délégataire et de la commune sur la base de 400 F/m³ vendu (soit les 2 bidons de 25 litres à 25 F) ;



Réservoirs à Dankassari

- procède au remplacement des fontainiers ou fontainières au besoin ;
- Informe le maire en cas de défaillance constatée sur le système et en cas de panne avérée.

Cependant les membres de l'AUSPE rencontrent des difficultés dans leur mission :

- manque de moyen financier pour mener à bien leurs activités ;
- manque de diligence dans les interventions du délégataire en cas d'arrêt du système, qui accentue la pression des usagers sur les membres ;
- retard dans les réparations déclarées au délégataire. C'est le cas de la situation d'une borne fontaine menacée par l'érosion à Dankassari sans que le délégataire ne prenne les dispositions qui s'imposent mais aussi

retard dans la livraison du carburant à Kadandamé ;

- réparations des fuites au niveau de la tête de forage, du réservoir et des vannes non effectuées.

Enfin les dispositions prévues par la loi ne sont pas toutes appliquées :

- Les AUSPE ont connaissance de la répartition du coût du mètre cube entre la part délégataire et la part de la commune. Celle-ci est constituée du Fond pour le Renouvellement Extension et Investissement (FREI) et du fond pour le Service Municipal de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA). Ce mécanisme de pérennisation des fonds n'est pas très connu des usagers de base.

- La commune n'a pas de plan d'action pour le renouvellement des équipements et les extensions de bornes fontaines ;
- La commune n'a pas recruté d'agent SMEA ni la structure d'appui conseil devant permettre au maire de disposer d'une situation plus claire de la gestion du délégataire chaque mois ;
- La commune n'informe pas les AUSPE de la situation de ces fonds ;
- Les fonds ne profitent pas aux AUSPE mais restent à la banque où ils sont versés ;
- Les textes de reconnaissance de l'AUSPE (statut, règlement intérieur et agrément) ne sont pas disponibles ;



À la borne fontaine

- Les plans d'actions chiffrés des AUSPE ne sont jamais soumis au maire pour financement malgré l'existence de cette disposition;
- Les AUSPE ne tiennent pas d'assemblées générales périodiques sur le fonctionnement de l'AEP et pour la prise de décision.

Conclusions et recommandations

La population doit percevoir l'intérêt du maintien du bon fonctionnement des ouvrages existants et mesurer l'importance de l'eau pour les besoins présents et futurs de la communauté et de l'écosystème.

Le coût élevé des pièces de rechange et la fréquence des pannes constituent un facteur important de démotivation de la population qui utilise ces points d'eau. Une solution doit être apportée à ce problème.

L'accès à l'eau en milieu scolaire doit être amélioré.

Recommandations à l'endroit de la Commune

- Elaborer un plan d'investissement à court, moyen et long terme avec les AUSPE et signer des conventions de gestion avec les CGPE pour permettre une meilleure appropriation dans l'usage des ouvrages ;
- Organiser le Service Eau et Assainissement pour suivre les activités du délégataire et mieux accompagner les AUSPE ;
- Maintenir la communication avec les AUSPE sur la gestion déléguée des ouvrages et les informer de la situation de comptes de pérennisation pour créer un climat de confiance entre tous les usagers ;
- Créer des rencontres semestrielles avec tous les acteurs de la gestion déléguée (Présidents des AUSPE, Délégataire, Conseillers) autour du Maire pour

échanger sur la problématique de la gestion déléguée des ouvrages hydrauliques et permettre à chaque acteur de comprendre les enjeux qui s'y rattachent ;

- Transformer les ouvrages équipés de PMH en PEA dans les villages où le besoin dépasse largement la capacité de la PMH ;

- Prendre en compte pour les futurs projets les actions intégrées pour permettre aux communautés de disposer de la ressource en eau pour toutes les activités qu'elles entreprennent ;

- Elaborer tous les documents de reconnaissance des comités et associations (statut, règlement intérieur et agrément) ;

- Identifier et former les membres des CGPE ou AUSPE en cas de renouvellement ou de remplacement.

À l'endroit des AUSPE :

- Elaborer des plans d'actions périodiques chiffrés et soumettre au maire pour avoir le financement.

À l'endroit des différents comités de gestion :

- Aller vers la signature des conventions de gestion entre les CGPE et la commune.

À l'endroit de la Coopération Décentralisée

- Appuyer les initiatives de la commune pour la maîtrise du dossier hydraulique.

- Continuer et renforcer le financement des actions en bonne coordination avec la DDH, la commune, l'État nigérien et les autres partenaires.

- Chercher à mobiliser des financements pour des projets intégrés : accès à l'eau et maraîchage notamment.

Focus

Les lycées de Dogondoutchi et Dankassari

Ciblant jusqu'ici son soutien à l'éducation auprès des élèves des écoles et des collèges, Tarbiyya Tatali a souhaité en savoir davantage sur la vie dans les lycées que connaîtront les collégiennes et collégiens qui

souhaiteront poursuivre leur études après le BEPC. Pour cela, nous avons interrogé les proviseurs de deux lycées : le lycée Kabrin Kabra de la commune urbaine de Dogondoutchi, et le lycée de la commune rurale de Dankassari.



M. Amadou Aboubacar

Le lycée Kabrin Kabra de Dogondoutchi

Ce lycée a passé le cap des 30 ans d'ancienneté puisqu'il a été créé en octobre 1991, et est dirigé par Mr. Amadou Aboubacar depuis Février 2013. Son expérience lui permet donc de prendre du recul par rapport à l'évolution de son lycée, et plus particulièrement à l'évolution de ses effectifs et de la réussite de ses élèves.

Depuis ces 5 dernières années, les effectifs sont relativement stables, avec une proportion de filles variant entre 34 % et 38 %.

2018 : 934 élèves dont 609 garçons et 325 filles

2019 : 1134 élèves dont 726 garçons 408 filles

2020 : 1141 élèves dont 706 garçons et 435 filles

2021 : 1115 élèves dont 695 garçons et 420 filles

2022 : 915 élèves dont 560 garçons et 355 filles

Monsieur le Proviseur souligne que le nombre d'abandons est très insignifiant, et également que le nombre de filles évolue positivement surtout dans les séries littéraires.

Concernant la réussite des élèves, le taux de réussite évolue en dents de scie, et montre que les filles réussissent un peu moins bien que les garçons : par exemple en 2019/20 le taux de réussite au baccalauréat est de 37,53% dont 39,71% pour les garçons et 34,07% pour les filles. En 2020/21, il est de 25,87% dont 26,66% garçons et 23,63% pour les filles. Enfin en 2021/22, il est de 32,82 % dont 37,23 % pour les garçons et 25,97 % pour les filles.



Dans quelles conditions étudient les élèves ?

L'établissement dispose de bons atouts pédagogiques :

- des professeurs dans toutes les disciplines dont certains d'entre eux ont eu une formation pédagogique. Sur les 27 enseignants (dont une seule femme), 15 sont des contractuels.
- Les cours d'EPS occupent une place de choix dans les activités académiques.
- Les cours, dispensés de 8h00 à 13h30, sont organisés sous forme de séances de 2 heures dans la plupart des disciplines.
- L'établissement dispose d'une bibliothèque, d'une salle des professeurs et toutes les classes sont en dur.
- En l'absence d'études après les heures de cours, les élèves s'organisent en constituant des groupes de travail mixtes autonomes. Les élèves disposent des manuels scolaires qu'ils utilisent ou en groupe ou individuellement, Des annales existent mais pas en quantité suffisante.

Toutefois, les conditions matérielles restent à améliorer :

- Les mobiliers sont en quantité insuffisante : par exemple pour l'année 2022/23 il manque 50 tables pour pouvoir installer tous les élèves dans les classes.
- L'établissement dispose d'un ordinateur portable, et de trois ordinateurs réservés uniquement à l'administration. Donc le Lycée ne dispose pas d'ordinateurs pour les enseignants ni pour les élèves.
- L'hygiène alimentaire et corporelle ne peut être assurée aux élèves puisque le lycée ne dispose ni de cantine ni de sanitaires en bon état.

Enfin, beaucoup d'élèves ne rentrent pas chez eux le



Séance de sport à Dogondoutchi

soir puisque la distance entre le domicile des élèves et le lycée peut atteindre 20 km. L'établissement ne disposant pas d'internat, un grand nombre de ces élèves vivent dans une famille d'accueil.

Quelle est la place des élèves dans le lycée ?

Les élèves sont bien représentés dans l'établissement. Leurs représentants sont partie intégrante du Comité de Gestion (COGES). Ils prennent part à toutes les prises de décision concernant l'établissement et rendent compte à leurs camarades. Par contre, il n'y a pas de clubs d'élèves pour les activités extrascolaires.

Quels sont les souhaits du Proviseur ?

En priorité :

- la clôture de l'établissement,
- la voie d'accès au lycée,
- la mise à la disposition du Lycée d'un vidéo projecteur,
- l'ouverture d'une salle informatique.

A plus long terme : Monsieur le Proviseur souhaite établir des partenariats avec d'autres lycées, au Niger ou avec d'autres pays.

Le lycée de Dankassari

Le lycée de Dankassari est récent puisqu'il a été créé en 2015. Ce n'est pas un lycée autonome mais un CES (Collège d'Enseignement Secondaire) associé à un CEG (Collège d'Enseignement Général), qui comporte des classes de premier et de second cycle. Depuis 2022, il est dirigé par Monsieur Ibrahima Mahamadou qui était censeur de ce même lycée depuis sa création.



M. Ibrahima Mahamadou



Classe en banco à Dankassari

Les effectifs de ce lycée sont encore peu importants, et enregistrent une baisse depuis 2 ans. Depuis ces 5 dernières années, ils sont de :

2018-2019 : 253 élèves dont 155 garçons et 98 filles
 2019-2020 : 257 élèves dont 211 garçons et 46 filles
 2020-2021 : 251 élèves dont 186 garçons et 65 filles
 2021-2022 : 234 élèves dont 177 garçons et 57 filles
 2022-2023 : 213 élèves dont 162 garçons et 51 filles

L'évolution des effectifs des filles est inquiétante car il y a eu une baisse considérable depuis 2019, les filles passant de 38,7 % des effectifs totaux à 23,9 % aujourd'hui. Les filles travaillent difficilement de manière individuelle et réussissent moins que les garçons. Selon le Proviseur, cette diminution est liée à un nombre important d'abandons de la scolarité en classes de seconde et première, pour cause de mariage. Les garçons sont aussi concernés par l'abandon de la scolarité, car ils partent travailler dans le secteur informel, par exemple comme orpailleur, à la recherche de l'or.

En termes de réussite scolaire, le taux de réussite au baccalauréat a connu une baisse en 2020/21 avec un taux de réussite particulièrement bas pour les filles, mais on peut noter une nette amélioration en 2021/22.

Ainsi en 2020/21 le taux de réussite au baccalauréat était de 21,83% dont 24,28% pour les garçons et 11,76% pour les filles. En 2021/22, il est de 32,35% dont 33,33% pour les garçons et 30% pour les filles.

Après le baccalauréat les filles et les garçons poursuivent leurs études à l'université mais généralement les garçons sont plus accrochés aux études universitaires que les filles.

Dans quelles conditions étudient les élèves ?

L'établissement dispose de 29 enseignants, 25 hommes et 4 femmes, dont la grande majorité enseigne aussi en collège. Mais 70 % sont des contractuels sans formation pédagogique, et le Proviseur regrette qu'il n'y ait pas de professeurs dans toutes les disciplines.

Les heures de cours se déroulent tous les jours de 8h à 13h30, et les cours d'EPS sont bien assurés.

Par contre, il n'y a pas des cours d'éducation artistique et musicale, et il n'y a pas d'études après les heures de cours.

Les élèves doivent donc travailler seuls mais ne disposent pas tous de manuels scolaires et d'annales pour préparer le baccalauréat, et malheureusement l'établissement ne dispose pas de bibliothèque.

Conditions matérielles

Les conditions matérielles sont également difficiles pour assurer aux élèves les meilleures chances de réussite :

- Les classes ne sont pas toutes en dur, et le mobilier scolaire est insuffisant. Le support informatique est totalement absent, pour les élèves comme pour les enseignants, puisque le lycée dispose d'un seul ordinateur réservé à l'administration.

- Comme à Dogondoutchi, l'hygiène alimentaire et corporelle ne peut être assurée aux élèves puisque le lycée ne dispose ni de cantine ni de sanitaires.

- Enfin les élèves doivent solutionner leurs problèmes de déplacement puisque la distance entre le domicile des élèves et le lycée peut atteindre 12 km, et en l'absence d'internat, beaucoup d'élèves ne trouvent pas de familles d'accueil.

Quelle est la place des élèves dans le lycée ?

Il y a des représentants des élèves dans l'établissement. Leur rôle est de coopérer avec l'administration scolaire pour résoudre les problèmes de l'école, et ils ont un rôle de porte-parole auprès des autres élèves. Par contre, il n'existe pas de clubs d'élèves pour les activités extrascolaires.

Quels sont les souhaits du Proviseur

Monsieur le Proviseur souhaite en priorité créer un internat pour les filles et également un service social scolaire au sein de l'établissement.

Il souhaite également vivement établir un partenariat avec d'autres lycées au Niger ou dans d'autres pays.

Ces portraits comparés de lycées mettent bien en évidence une inégalité importante entre les établissements de centre ville anciens et les établissements ruraux récents. En zone urbaine, et encore plus en zone rurale, les difficultés auxquelles les établissements sont confrontés pour assurer à leurs élèves toutes les chances de réussite scolaire sont multiples. Des enseignants formés dans toutes les disciplines, des équipements matériels suffisants et modernes manquent cruellement. L'absence d'hébergement et de restauration est également un facteur très limitant pour les lycéens et lycéennes dont le domicile est éloigné du lycée. L'accès à la réussite scolaire, particulièrement en zone rurale, reste très faible.



Pause dans la cour à Dankassari

